



Affaire suivie par :
Leticia HERMIDA ALONSO
Tél : 04 76 74 74 20
Mél : leticia.hermida-alonso@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 20 mars 2023

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS INDIVIDUELS DU BTS

SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE – SESSION 2023

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session 2023 du Brevet de Technicien Supérieur « Support à l'action managériale ».

La circulaire nationale du BTS SAM est disponible sur le lien suivant (rubrique BTS SAM en bas de page) :

<http://www.ac-grenoble.fr/cid116787/brevet-technicien-superieur-bts.html>

1 – Calendrier des épreuves

Vous trouverez ci-après les calendriers et les horaires des épreuves écrites et orales de l'examen.

1.1 – Calendrier des épreuves écrites

ÉPREUVES ÉCRITES	DATES	HORAIRES
E3 – CULTURE ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGÉRIALE	LUNDI 15 MAI 2023	14H – 18H (2)
E21 – LANGUE VIVANTE A	MARDI 16 MAI 2023	10H – 12H (4)
E1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	MARDI 16 MAI 2023	14H – 18H (2)
E22 – LANGUE VIVANTE B	MERCREDI 17 MAI 2023	10H – 12H (1)
E6 – COLLABORATION A LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	VENDREDI 12 MAI 2023	14H – 18H (3)

- (1) Aucune sortie des candidats n'est autorisée avant la fin de l'épreuve
- (2) La sortie des candidats est autorisée 2h après le début des épreuves
- (3) La sortie des candidats est autorisée 3h après le début des épreuves
- (4) 2h30 de mise en loge

1.2 – Calendrier des épreuves orales

ÉPREUVES ORALES – CONTRÔLE PONCTUEL	DATES
E4 – OPTIMISATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS + EF3 – ENGAGEMENT ETUDIANT	<ul style="list-style-type: none"> Du lundi 5 au vendredi 9 juin 2023 au lycée Fitzgerald à Vienne Du lundi 12 au mercredi 14 juin 2023 au lycée des Glières à Annemasse
E2 et EF1 – ORAUX DE LANGUES OBLIGATOIRES (ALLEMAND - ANGLAIS - ESPAGNOL - ITALIEN) (5) ORAUX LANGUES : ARABE, PORTUGAIS et TURC	Du MERCREDI 3 au VENDREDI 5 MAI 2023 et le LUNDI 9 MAI 2023 et du MARDI 23 au VENDREDI 26 MAI 2023 Dates précisées ultérieurement
EF2 – MODULE OPTIONNEL DE PARCOURS INDIVIDUALISE	Le mardi 6 juin 2023
E5 – GESTION DE PROJET	<ul style="list-style-type: none"> Du mardi 13 au mercredi 14 juin 2023 au lycée Fitzgerald à Vienne Le vendredi 16 juin 2023 au lycée des Glières à Annemasse

(5) L'une de ces deux langues est obligatoirement l'anglais.

2 – Organisation et déroulement de l'examen

Centres d'examen de rattachement

CANDIDATS INDIVIDUELS	CENTRES D'EXAMEN DES ÉPREUVES ÉCRITES	CENTRES D'EXAMEN DES ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES Épreuves E4 ET E5
Candidats individuels ARDÈCHE	Lycée Privé de Sacré Cœur 7 Avenue de la gare 07300 Tournon-Sur-Rhône TEL. 04 75 08 03 89	Lycée Ella Fitzgerald 4 route départementale 502 CS01019 Saint-Romain-en-Gal 38200 VIENNE TEL : 04 74 53 74 53
Candidats individuels DRÔME	Lycée Algoud Laffemas Valence Rue Barthélemy de Laffemas 26901 VALENCE CEDEX 9 TEL : 04 75 82 61 30	Lycée Ella Fitzgerald 4 route départementale 502 CS01019 Saint-Romain-en-Gal 38200 VIENNE TEL : 04 74 53 74 53
Candidats individuels ISÈRE	Lycée Louise Michel 30 rue Louise Michel BP 2708 38037 GRENOBLE CEDEX 2	Lycée Ella Fitzgerald 4 route départementale 502 CS01019 Saint-Romain-en-Gal 38200 VIENNE TEL : 04 74 53 74 53
Candidats individuels SAVOIE	Lycée du Granier 185 Avenue Joseph Fontanet BP 69 73492 LA RAVOIRE CEDEX TEL : 04 79 71 00 20	Lycée des Glières 2, Avenue de Verdun 74100 ANNEMASSE TEL : 04 50 43 93 20
Candidats individuels HAUTE-SAVOIE	Lycée Gabriel Fauré 2, Avenue du Rhône 74008 ANNECY CEDEX TEL : 04 50 45 20 38	Lycée des Glières 2, Avenue de Verdun 74100 ANNEMASSE TEL : 04 50 43 93 20

3 – Instructions relatives aux épreuves E4 + EF3 et E5 – Conformité des dossiers

3.1 – Instructions communes

- Les épreuves orales E4 et E5 sous forme ponctuelle se dérouleront au lycée Ella Fitzgerald à Vienne ou au lycée des Glières à Annemasse.

3.2 – Instructions relatives à l'épreuve E4 « Optimisation des Processus Administratifs »

Conformément au référentiel du BTS Support à l'Action Managériale et à la circulaire nationale d'organisation de ce BTS pour la session 2023, les personnes candidates passent cette épreuve dans les centres d'examen désignés par les autorités académiques. Elles doivent s'organiser pour disposer des équipements mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques, productions et documents nécessaires au déroulement de l'épreuve. Elles sont responsables de l'accès à ces ressources et de l'autonomie électrique des appareils mobiles utilisés.

3.3 – Épreuve EF3 « Engagement étudiant »

- **Fiche d'engagement étudiant**

Le dossier est constitué d'une fiche d'engagement étudiant (cf annexe 22 de la circulaire nationale). Cette fiche présente le contexte de l'engagement étudiant, décrit et analyse une ou plusieurs activités conduites par le candidat et dresse le bilan des compétences acquises.

- **Dépôt du dossier**

La fiche d'engagement étudiant est annexée au dossier numérique de l'épreuve E4 Optimisation des processus administratifs et déposée selon les mêmes modalités.

- **Contrôle de conformité**

En cas d'absence de la fiche d'engagement étudiant, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

- **Déroulement de l'épreuve**

L'épreuve a lieu dans la continuité de l'épreuve obligatoire E4 Optimisation des processus administratifs. A l'issue de l'interrogation de l'épreuve E4 (55 minutes au maximum), le jury invite le candidat à présenter les activités menées dans le cadre de son engagement étudiant. Cette épreuve facultative est une épreuve orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'interrogation (10 minutes).

3.4 – Instructions relatives à l'épreuve E5 « Gestion de projet »

Conformément au référentiel et à la circulaire nationale d'organisation du BTS SAM 2023, les personnes candidates passent cette épreuve dans le centre d'examen désigné par les autorités académiques. Elles doivent s'organiser pour disposer des équipements fixes, mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques et documents nécessaires au déroulement de l'épreuve. Elles sont responsables de l'accès à ces ressources et de l'autonomie électrique des appareils mobiles.

Durant l'épreuve E5, les personnes candidates ont accès aux ressources distantes nécessaires aux travaux demandés (services cloud et sites Web) à l'exclusion des services de communication avec des tiers.

- Les candidats qui souhaitent avoir un accès au réseau internet doivent s'assurer eux-mêmes du caractère effectif de la connexion.

- Toute impossibilité de disposer d'équipements personnels devra impérativement être signalée avant le vendredi 26 mai 2023 :
- Pour les candidats des départements de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère à madame Bertelet Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) du lycée Ella Fitzgerald : ddfpt.0380081g@ac-grenoble.fr
- Pour les candidats des départements de la Savoie et de la Haute Savoie à Monsieur Grandoni Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) du lycée Des Glières : herve.grandoni@ac-grenoble.fr

3.4 – Instructions relatives au Module Optionnel de Parcours Individualisé EF2

Conformément à la circulaire nationale d'organisation du BTS SAM 2023, les personnes candidates passent cette épreuve dans les centres d'examens désignés par les autorités académiques. Elles doivent s'organiser pour disposer des équipements fixes, mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques et documents qu'elles souhaitent présenter à la commission d'interrogation. Elles sont responsables de l'accès à ces ressources et de l'autonomie électrique des appareils mobiles.

- L'interrogation des candidats se déroulera le **mardi 6 juin 2023**.
- Les centres d'examen pour le passage de cette épreuve EF2 sont le **Lycée des Glières à Annemasse** et le **Lycée Gabriel Fauré à Annecy**.

4 – Instructions relatives à la préparation et à l'évaluation des épreuves E4 et E5

4.1 – Épreuve E4 « Optimisation des processus administratifs »

- Le dossier numérique pour l'épreuve E4 doit se composer :
 - Du sommaire,
 - De l'attestation de non-plagiat,
 - Des attestations de stages ou certificats de travail,
 - Des 4 fiches descriptives.
- Les dossiers, en version numérique seront déposés par la personne candidate sous sa responsabilité sur son espace Cyclades avant le **mardi 2 mai 2023** délai de rigueur.
- Le nom du **fichier contenant le dossier personnel élaboré à partir d'un traitement de texte** doit impérativement respecter la règle de nommage suivante :

**SAM_Codeétablissement_Nomcandidat_Prénomcandidat
(.pdf ou .docx ou .odt ou .zip)**

- **La commission** désignée par le service des examens, chargée de la vérification et du **contrôle de conformité des dossiers** se réunira, **au lycée Ella Fitzgerald à Vienne et au lycée des Glières à Annemasse** le :
Mardi 16 mai 2023

4.2 – Épreuve E5 « Gestion de Projet »

- Le dossier papier pour l'épreuve E5 doit se composer :

- Deux fiches descriptives de projets (conformes à la circulaire nationale d'organisation du BTS SAM),
 - Un compte-rendu de la veille informationnelle effectuée pour un des projets,
 - L'attestation de non plagiat de la candidate ou du candidat,
 - Les attestations de stage ou les certificats de travail attestant l'exécution du contrat de travail.
- Les dossiers, en version numérique seront déposés par la personne candidate sous sa responsabilité sur son espace Cyclades avant le **mardi 2 mai 2023** délai de rigueur.
 - Le nom du **fichier contenant le dossier personnel élaboré à partir d'un traitement de texte** doit impérativement respecter la règle de nommage suivante :

**E5_SAM_Codeétablissement_Nomcandidat_Prénomcandidat
(.pdf ou .docx ou .odt ou .zip)**

IMPORTANT : Les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront **OBLIGATOIREMENT** fournir, au moment du dépôt de leur dossier, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

5 – Livrets scolaires

Si vous possédez un livret scolaire, ce dernier devra être remis au chef de centre d'épreuves écrites au cours de la première journée d'épreuve.

6 – Absences et fraudes

Conformément au Décret 2011-2104 du 29/12/2011, en cas d'absence non justifiée à une épreuve obligatoire, le candidat ne peut se voir délivrer le diplôme. La mention « absent » figurera sur le bordereau de notation.

Les fraudes aux examens et concours de l'Enseignement Technique sont régies par l'arrêté ministériel du 19 mai 1950 (RLR 540-3).

7 – Jury – relevés de notes – diplômes

Les délibérations du jury se dérouleront

**Le lundi 26 juin 2023 à 14H
au rectorat de Grenoble**

**sous la présidence de Monsieur Gilles RUCHON
IA-IPR d'Économie et Gestion**

La liste des résultats sera affichée dans le centre de délibération, dans les centres d'examen et sera disponible sur le site internet du rectorat de Grenoble – rubrique des examens.

Vous recevrez votre relevé de notes sur votre compte CYCLADES à l'issue du jury de délibérations.

Les candidats individuels recevront leur **diplôme** à leur domicile (à l'adresse renseignée au moment de l'inscription) par courrier, au mois d'octobre suivant le passage de l'examen. Tout **changement d'adresse** postale intervenu après l'inscription à l'examen devra donc être notifié à la division des examens et concours.